



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE

CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

Membres en exercice : 80
Présents : 62
Pouvoirs : 11

CT2017/09/26-19

CONSEIL DE TERRITOIRE
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 À 20H

Délibération CT2017/09-26-19 – Transaction dans le cadre du marché M2015-012 « Marché de maîtrise d'œuvre pour la relocalisation du Centre Social de l'Orange Bleue à Clichy-sous-Bois »

Rapporteur : Michel TEULET, Président

DATE DE CONVOCATION : Mercredi 20 septembre 2017

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

PRÉSENTS : Mmes, MM. ALLEMON Eric, AMERICO Michel, AMORE Félicité, AMOZIGH Joëlle, ARCHIMEDE Pierre, AUBRY Bénédicte, AWAD-SHEHATA Stéphanie, BAILLY Dominique, BARBIERI Michel, BARRAUD Amélie, BARTH Franck, BODIN Roger, BORDES Roselyne, BOUCHER Martine, BOUDJEMAI Kaïssa, BOUVARD Jacques, BOYER Jean-Pierre, CALMEJANE Hélène, CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, CARBONNELLE Serge, CHOLET Michèle, CLAVEAU Michèle, COPPI Katia, CRANOLI Rolin, DALLIER Philippe, DELORMEAU Christine, DEMUYNCK Christian, DESHOQUES Monique, DUFFRENE Sylvie, FAUBERT Jacques, FAUCONNET Jean-Paul, GAUTHIER Christine, GENESTIER Jean-Michel, GRANDIN Gaëtan, GUILBERT Georges, HAGEGE Dominique, HARDEL Patrice, HELENON Joëlle, HUART Marie-Claude, ISCACHE Martine, JARDIN Anne, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, LELLOUCHE Nicole, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MAHEAS Jacques, MALJEAN Jean-Pierre, MARSIGNY Brigitte, MARTINS Marylise, MIERSMAN Michel, MILOTI Donni, PELISSIER André, PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, PRUDHOMME Gérard, SARDA Patrick, SCHLEGEL Eric, TESTA Richard, TEULET Michel, VAVASSORI Patricia, VIEUX-COMBE Evelyne.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes, MM. BENTAHAR Abdelkader, BOURICHA Fayçale, EPINARD Serge (pouvoir à MIERSMAN Michel), FICCA Grégory (pouvoir à PRUDHOMME Gérard), ITZKOVITCH Ivan, KLEIN Olivier (pouvoir à JARDIN Anne), MANTEL Aurélie (pouvoir à BORDES Roselyne), MARTIN Pierre-Yves (pouvoir à BOUDJEMAI Kaïssa), MARTINACHE François, MAUPOUSSIN Stéphanie, RATEAU Chantal (pouvoir à BODIN Georges), REYGNAUD Marie-Françoise, RICHARD Stéphanie (pouvoir à MARSIGNY Brigitte), ROY Patrice (pouvoir à TEULET Michel), SCHUMACHER Alain, TAYEBI Samira (pouvoir à DELORMEAU Christine), THIBAUT Magalie (pouvoir à GUILBERT Georges), TORO Ludovic (pouvoir à SCHLEGEL Eric).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame CALMEJANE Hélène

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil, notamment ses articles 2044 à 2052,

VU la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

VU le marché M2015-012 « Marché de maîtrise d'œuvre pour la relocalisation du Centre Social de l'Orange Bleue à Clichy-sous-Bois », notifié le 04 mai 2015 par la communauté d'agglomération Clichy / Montfermeil (CACM) à la société ECA pour une rémunération forfaitaire et définitive de 90 440 € HT,

CONSIDÉRANT la substitution de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est à la CACM en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre du marché susvisé depuis le 1^{er} janvier 2016,

CONSIDÉRANT que le projet initial de travaux a été modifié par la CACM en cours d'exécution du marché,

CONSIDÉRANT que la société ECA a, sans demande formalisée du maître de l'ouvrage, recommencé une partie des missions qu'elle avait déjà réalisées (APD, PRO et ACT) afin de se conformer au nouveau projet,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte les prestations supplémentaires réalisées par la société ECA et nécessaires à la bonne exécution du marché,

CONSIDÉRANT le souhait des Parties de régler à l'amiable le différend né de l'exécution du marché,

CONSIDÉRANT l'accord trouvé par les Parties,

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

APPROUVE la conclusion de la transaction jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite transaction.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26/09/2017.

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

03 OCT. 2017

Affiché - Notifié le
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière



Le Président,

Michel TEULET